

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Les Haltes Scolaires et Pré-Maternelles Arc-En-Ciel Inc.		Date d'inspection Le 10 septembre 2026	
Nom de l'établissement Halte scolaire St-Basile		Numéro de permis 764010	
Adresse 247 rue Principale Saint-Basile NB E7C 1H7		Numéro de téléphone (506) 263-5035	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite non planifiée en après-midi, j'ai constaté que le ratio éducatrice-enfants était conforme. Les éléments suivants sont observés :

- Vérification d'un nouveau dossier pour un nouveau membre du personnel.
- Les exigences d'affichage sont : la routine quotidienne, la procédure d'évacuation, le nom et le numéro de téléphone pour les personnes contact, une allergie constituant un danger de mort (épipen), le permis et les derniers rapports d'inspection.
- Vérification de 10 dossiers pour les enfants de la maternelle ainsi que les consentements signés.

Observation de l'accueil, du lavage des mains et de la collation fournie par la garderie (fruits) ainsi que par les parents.

Les enfants vont à l'extérieur lors de ma visite.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 10 septembre 2026
Date

original signé par
Claudette Lebel
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 septembre 2026
Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"